

BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

La Sidra

DE LA SEMAINE

VAYIKRA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Dieu appelle Moché depuis la Tente d'Assignation et lui communique les lois des Korbanot, offrandes animales et alimentaires apportées dans le Sanctuaire.

Elles incluent :

- « L'holocauste » (Olah), entièrement consacré à D.ieu, par un feu, en haut de l'autel.

- Cinq variétés d' « offrandes alimentaires » (Min'ha), préparées avec de la farine fine, de l'huile d'olive et des encens.

- « L'offrande de paix » (Chelamim) dont la viande est consommée par celui qui apporte l'offrande, une fois que certaines parties en ont été brûlées sur l'autel et d'autres données aux Cohanim (Prêtres).

- Les différents types de « sacrifices expiatoires », apportés pour expier les transgressions commises de façon accidentelle par le Grand-Prêtre, toute la communauté, le roi ou un Juif ordinaire.

- « L'offrande de culpabilité » (Aham) apportée par celui qui s'est approprié, de façon indue, d'un bien du Sanctuaire, qui a un doute d'avoir transgressé une interdiction divine ou qui a commis une « trahison contre D.ieu » par un faux serment pour escroquer un autre homme.

Pas de sacrifices

Le Livre de Vayikra (Le Lévitique) consacre une grande partie de son contenu aux lois concernant les Korbanot, terme usuellement traduit par « sacrifices ». Cependant, une traduction plus exacte devrait plutôt proposer : « offrandes » ou « agents de proximité ». Il existe une différence fondamentale entre ces deux traductions.

Un sacrifice renvoie à l'idée que nous permettons à quelque chose d'être détruit et « sacrifié » pour quelque chose d'autre.

Un soldat qui meurt au champ de bataille fait un sacrifice pour son pays. Nous sommes prêts à donner une vie pour en sauver beaucoup d'autres. Nous nous livrons à des actions qui consomment notre temps, notre énergie et nos ressources dans un but à atteindre. Nous le considérons comme un sacrifice nécessaire qui permettra une issue plus favorable.

Le concept du Korban suggère un message tout à fait différent. Nous ne déclarons pas que nous pouvons nous dispenser de la vie d'un animal mais plutôt que cet animal remplit la mission ultime pour laquelle il a été créé et ainsi, il se rapproche de D.ieu, avec la personne qui l'offre et par extension tout l'univers matériel. C'est donc l'antithèse même du sacrifice où l'on refuse à la personne ou à l'objet sacrifiés les

Suite en page 2

JEÛNE D'ESTHER avancé :

Jeudi 21 mars 2024

Début : 5h 16 Fin : 19h 44

POURIM : SAMEDI SOIR 23 MARS
& DIMANCHE 24 MARS 2024

HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT VAYIKRA

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 18h 49

Sortie : 19h 56

Bordeaux 18.59
Deauville 18.58
Grenoble 18.34
Lille 18.46Lyon 18.38
Marseille 18.35
Montpellier 18.41
Nancy 18.33
Nantes 19.04Nice 18.28
Rouen 18.54
Strasbourg 18.27
Toulouse 18.51

Edito

Et tout fut transformé !

Alors que s'ouvre la semaine qui nous conduit à la fête de Pourim, nul ne peut oublier tout ce que la fête contient. En effet, bien qu'elle nous parle d'événements qui se déroulèrent il y a environ 2500 ans, elle a des accents étonnamment contemporains. A cette époque, les Juifs se trouvent en exil après la destruction du premier Temple. Soumis au puissant empire perse, petite minorité au milieu d'une multitude de peuples et de cultures, ils se sont peu à peu imprégnés des visions de la société au sein de laquelle ils vivent, parfois au point d'oublier la grandeur et l'ancienneté de leur propre patrimoine spirituel, intellectuel et moral. C'est dans ce contexte que la pire menace qu'ils aient jamais affrontée dans leur exil apparaît : Haman, parvenu au sommet du pouvoir, trame un complot pour les exterminer. L'histoire est connue : le drame qui se noue, le filet qui semble se resserrer autour des Juifs, la ténacité de Morde'hai, le courage d'Esther, le don de soi assumé de tous les Juifs qui décident de ne plus rien céder à leurs ennemis, puis le triomphe final. Les ennemis du peuple juif sont balayés et ce qui devait devenir jour de tragédie devient jour éternel d'allégresse.

L'histoire est très belle et elle porte son message au travers des siècles. Mais un simple membre de phrase, au cœur du livre d'Esther, nous en révèle toute la puissance : « Et ce fut transformé ! » Le terme hébraïque résonne avec encore plus de force : tout passa dans le sens contraire veut-il nous dire. Cette inversion des événements est véritablement prodigieuse. Certes, l'histoire de Pourim se déroule sur plusieurs années, même si elle est résumée en un livre bref. Mais ce bouleversement que nul n'osait espérer interpelle. Quelle a pu en être la cause ? Comment comprendre ? C'est justement dans l'attitude héroïque de tous que l'on peut découvrir la réponse. Après des temps d'oubli est alors venu le temps de la conscience et celle-ci entraîne chacun, et tout le peuple assemblé, vers un destin historique nouveau, comme une renaissance.

En un temps d'incertitudes, ce récit parle à notre cœur autant qu'à notre raison. C'est dans notre élan, notre enthousiasme et notre confiance que nous trouverons les ressources infinies qui conduiront à la victoire. En cette période de Pourim, sachons nous en souvenir. La joie du triomphe ne dépend finalement que de la ferveur de tous ceux qui mènent cet éternel combat entre le Bien et le Mal. Jusqu'à la victoire ultime, celle de Machia'h.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

A partir du dimanche 17 mars 2024 Pose des Téléfines : 5h 57 Heure limite du Chema : 9h 59 Fin Kidouch Levana : lundi 25 mars à 3h 14mn

bénéfices dont jouira celui pour qui l'on accomplit ce sacrifice.

La syntaxe correcte

Grâce à ce petit exercice de traduction, nous pouvons comprendre le sens profond d'une déclaration du Talmud en relation avec la terminologie qu'on utilise pour désigner un sacrifice. Théoriquement, on peut le faire de deux manières : l'on peut dire qu'un certain animal sera consacré « à D.ieu comme Korbane » ou un « Korbane pour D.ieu ». Bien qu'il s'agisse d'une toute petite différence syntaxique, le Talmud (Nedarim 10b) y attache une grande importance. En fait, l'on ne devrait pas utiliser la première formulation : « à D.ieu comme Korbane » mais l'on devrait dire « un Korbane pour D.ieu ». La raison en est que si l'on dit d'abord le Nom de D.ieu mais que l'on néglige de finir la phrase, on a prononcé le Nom de D.ieu en vain. C'est pourquoi il faut d'abord déclarer que c'est un Korbane puis mentionner qu'il est consacré à D.ieu. Certains commentateurs expliquent que la crainte est que le donateur change d'avis et renonce à offrir son Korbane ou qu'il meure avant d'avoir pu achever la phrase. A première vue, ce souci paraît insignifiant ou « tiré par les cheveux ». Quels sont les risques qu'une personne en bonne santé, qui désigne un animal en guise d'offrande, meure avant d'avoir achevé sa déclaration ?

L'on peut proposer trois explications pour ce qui peut apparaître comme une préoccupation exagérée.

Un monde stable

La réponse simple consiste à dire que prononcer en vain le Nom de D.ieu constitue une transgression si grave - elle fait partie des Dix Commandements - qu'il faut aller aux extrêmes pour éviter de la commettre et ainsi exclure la plus infime possibilité de la faire. Le Nom de D.ieu est la force vitale de la création. Quand ce Nom est utilisé à mauvais escient, le fondement même de l'existence du monde est secoué.

Cela se relie directement à l'idée du Kor-

bane. L'on dit que le Korbane est l'agent qui nous permet de nous rapprocher de D.ieu et qui, simultanément, rapproche D.ieu de nous. Tout comme la nourriture que nous absorbons empêche notre âme de quitter notre corps, un Korbane est, pour ainsi dire, « le pain de D.ieu ». La nourriture spirituelle qui maintient la force vivifiante de D.ieu à l'intérieur de la création.

Ainsi, respecter le Nom de D.ieu est une façon d'apprécier le rôle de D.ieu comme notre Créateur.

Une offrande animale

A un niveau plus profond, nous pouvons expliquer la raison pour cet extrême scrupule à ne pas prononcer le Nom de D.ieu, avant le mot Korbane, de la façon suivante :

On a l'habitude d'apporter un Korbane pour une transgression non intentionnelle. Cela suggère que la personne manque d'une certaine mesure de sensibilité par rapport aux sujets spirituels. Une violation de la loi non intentionnelle implique que l'on gravite vers la transgression, sans même réaliser que l'on a fait quelque chose d'inadéquat. Cela pointe du doigt l'âme animale plutôt grossière et non raffinée qui recouvre la sensibilité naturelle de l'âme divine. La personne prend conscience que son âme animale a pris le dessus. Pour rectifier cette situation, on est requis d'apporter une offrande animale. Cela indique que la cause de la transgression est la nature rustre de l'âme animale qui a pu se développer et dominer la nature spirituelle de l'âme divine.

Et même si l'on n'a pas commis de transgression et que l'on apporte un Korbane volontaire à D.ieu, le fait que ce soit un animal indique qu'avec ce Korbane, il s'agit aussi de raffiner notre nature animale, pour pouvoir se rapprocher davantage de D.ieu.

D.ieu n'est pas une abstraction...

L'on peut donner une troisième explication pour l'approche extrême de ne pas mentionner le Nom de D.ieu de peur que la personne ne change d'avis ou meure avant d'avoir pu prononcer le mot « Korbane ».

Quand l'on prononce : « à D.ieu pour Korbane », l'on se réfère à D.ieu comme dans le lointain, comme une abstraction. Quand D.ieu est considéré comme abstrait, il y a de fortes chances pour que la personne « change d'avis » ou « meure », au sens figuré. « Mourir », statue le Zohar, est une métaphore pour désigner celui qui descend à un niveau inférieur. Et une fois que l'on est dans cette situation, il est possible que l'on ne soit pas capable de conclure avec le mot « Korbane » (qui signifie « rapprochement »). Cela signifie qu'il sera difficile de reconnaître son potentiel pour se reconnecter à D.ieu.

L'approche adéquate consiste à prononcer d'abord le mot « Korbane. » Cela signifie que, d'emblée, nous reconnaissons qu'il est possible de se rapprocher de D.ieu, que Sa Torah et Ses Mitsvot sont accessibles.

Depuis la destruction du Beth Hamikdash (le Saint Temple de Jérusalem) et le début de l'exil, nous avons été désensibilisés. Nous nous sentons éloignés de D.ieu.

Il est un fait que jusqu'à ce que le Machia'h vienne et reconstruise le Beth Hamikdash, nous nous trouvons dans l'incapacité de rectifier cette situation en apportant un Korbane, au sens propre. Mais nous avons la possibilité d'apporter ses substituts : l'étude de la Torah et la prière. Chaque fois que nous étudions les lois du Beth Hamikdash et des offrandes, c'est comme si nous les apportions concrètement.

Les enseignements de la 'Hassidout qui se concentrent sur la manière de mieux comprendre le Nom de D.ieu nous permet de ne pas y être insensibles.

Ensuite, nous devons imprégner notre Korbane virtuel d'une bonne dose de sensibilité. Pour cela, l'étude de la Torah et la prière sont également la réponse car elles aident à modeler notre façon de penser et à ouvrir notre esprit à une réalité Supérieure et à une prise de conscience de la spiritualité. Nous ne pouvons nous endormir en pensant que la Guéoula est lointaine. Nous devons considérer le Machia'h et la Rédemption comme à notre portée, au seuil de notre porte.

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 17 MARS – 7 ADAR II

Mitsva négative n° 318: Il nous est interdit de maudire nos parents.

Mitsva négative n° 319: Il nous est interdit de frapper nos parents.

Mitsva positive n° 210: Il s'agit du commandement d'honorer nos parents.

Mitsva positive n° 211: Il s'agit du commandement de craindre nos parents.

• LUNDI 18 MARS – 8 ADAR II

Mitsva négative n°195: Il nous est interdit de manger comme un glouton et de boire comme un buveur, comme il est dit : « Notre fils est un glouton et un buveur ».

Mitsva positive n°37: Il s'agit de l'ordre qui nous a été ordonné que les prêtres doivent se rendre impurs pour ceux de leurs proches (décédés) qui sont énumérés dans la Torah.

• MARDI 19 MARS – 9 ADAR II

Mitsva négative n°168: C'est l'interdiction faite au Grand Prêtre de se rendre impur, même pour ses proches parents [défunts], comme il est dit : « pour son père et pour sa mère il ne se rendra pas impur ».

• MERCREDI 20 MARS – 10 ADAR II

Mitsva négative n°167: C'est l'interdiction faite au Grand Prêtre de se trouver sous le même toit qu'un cadavre.

• JEUDI 21 MARS – 11 ADAR II

• VENDREDI 22 MARS – 12 ADAR II

Mitsva négative n° 166: C'est l'interdiction pour un simple prêtre de se rendre impur au contact d'autres morts que les proches parents mentionnés dans la Torah.

• SAMEDI 23 MARS – 13 ADAR II

Mitsva positive n° 173: C'est le commandement nous incombant de nommer un roi choisi parmi Israël qui unifiera notre nation et nous gouvernera.

Mitsva négative n° 362: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nommer [comme roi ou à toute position d'autorité] sur le peuple juif un prosélyte, comme il est dit : « tu ne pourras pas nommer un homme étranger ».

Mitsva négative n° 364: C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'avoir beaucoup de femmes.

Mitsva négative n° 363: C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'entretenir beaucoup de chevaux.

Mitsva négative n° 365: C'est l'interdiction qui a été faite au roi d'avoir trop d'argent et d'or, comme il est dit : « et l'argent et l'or, qu'il n'en accumule pas excessivement ».

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

POURIM OU LE PRINCIPE DE MURPHY ?

On était à Milan en Italie, deux jours après Pourim 2006.

Rien ne se passait comme prévu, comme d'habitude. Pourim s'était passé avec son agitation et... Oups, nous avons réalisé, nous les étudiants de la Yechiva 'Habad de Milan que nous avons oublié de distribuer les Michloa'h Manot (cadeaux de nourriture) aux enfants qui avaient fréquenté la colonie de vacances Loubavitch l'année dernière.

Nous avons donc étudié une carte de la ville pour prévoir un itinéraire de visites ce soir. En tout et pour tout, il y avait environ 40 bâtiments sur un rayon de quelques mètres carrés. Le responsable de notre groupe, de fait le rabbin de la ville, optimiste infatigable, nous garantit qu'en une heure et demie, nous aurions tout terminé. C'était jouable.

- Oh ! Au fait, il y a une famille, les Cohen qui habitent à quinze minutes de là. Peu de chances que vous puissiez arriver mais je vous le signale néanmoins avec un point sur la carte, au cas où...

Avec mon ami Israël, je me suis porté volontaire pour cette soirée de porte-à-porte. Nous sommes partis à 20 heures, avec l'espoir de rentrer vers 21h 30.

Depuis le moment où nous avons pris la route, rien n'a fonctionné comme prévu. Première maison : personne. Deuxième : elle dormait déjà. Troisième : l'adresse n'existe

pas. Plutôt désespérant. Vous connaissez le principe de Murphy ? « Si quelque chose peut mal se passer, cela se passera mal » (ou en yiddish : le principe du Chlé Mazel, celui qui accumule les ratés). Bref Murphy carbu-rait à toute allure ce soir-là.

Il était déjà 21h 10 et nous n'avions encore rencontré aucun de nos anciens de la colonie de vacances. Nous avons mal aux mains à force de porter ces lourds sacs. Et de plus, nous avons été forcés de reconnaître que nous étions perdus !

Nous nous sommes arrêtés pour étudier la carte : où étions-nous ? Ah, nous voilà ! Résultat : nous avons une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle. Mauvaise nouvelle : nous étions bien loin de notre bloc de quarante bâtiments. Bonne nouvelle : nous n'étions qu'à cinq minutes de la seule maison que nous n'avions pas prévu de visiter.

Ok, donc cap sur la maison des Cohen, en espérant voir la réalisation du proverbe talmudique : « Qui change d'endroit change de Mazal (destin) ». Fatigués et découragés, nous avons réussi (ne me demandez pas comment) à localiser la rue des Cohen. Et nous nous sommes encore perdus ! Murphy nous poursuivait apparemment... Nous ne sommes arrivés chez les Cohen que tard dans la nuit.

Nous avons sonné en bas. Et oui ! Les enfants étaient à la maison ! Et encore réveillés ! Quel soulagement ! Nous nous sommes précipités dans l'ascenseur sans même demander quel étage et nous nous sommes encore perdus. En haut, en bas, nous avons tout de même réussi à trouver l'appartement. La mère de famille nous a reçus chaleureusement et nous a offert à boire, avec des hamantashen, les biscuits traditionnels de Pourim (« les meilleurs de la ville », nous assura-t-elle). Elle nous a demandé de raconter l'histoire de Pourim avec quelques leçons à méditer, exactement ce pour quoi nous étions venus. Mme Cohen buvait nos paroles et en demandait encore et encore. Je finis par être à court d'inspiration (quelle honte... !), alors je lui racontai tout ce qui nous était arrivé ce soir-là, comment – en fait - nous n'avions pas prévu de venir dans cette maison mais, pour des raisons connues de D.ieu seul, rien n'avait fonctionné comme prévu, nous nous étions perdus et...

Soudain, elle éclata en sanglots ; tout son corps tremblait... J'avais donc gaffé encore une fois ce soir ? L'avais-je vexée ? Comment étais-je supposé réagir maintenant ?

Au bout de quelques longues minutes, elle se calma un peu et parvint à nous raconter son histoire tout en continuant à essuyer ses larmes :

« Dernièrement, tout a déraillé. Mon mari m'a quittée et mes enfants ont beaucoup de mal à s'ajuster à cette nouvelle situation. De plus, je n'ai aucun moyen de subsistance et personne ne se propose de m'aider financièrement. J'avais l'impression que tout s'effondrait. Alors ce matin, désespérée, je me suis tournée vers D.ieu et je Lui ai demandé de m'envoyer un signe comme quoi Il se souvient de moi et me veut du bien. Toute la journée a passé et... rien. Puis vous, les deux étudiants de Yechiva, vous êtes arrivés. C'était sympathique mais ce n'était pas encore un signe ; puis vous m'avez raconté que vous n'aviez pas l'intention de venir, que vous vous étiez perdus, que c'était la seule maison que vous étiez persuadé ne pas visiter, comment personne ne vous avait répondu, comment vous êtes finalement arrivés chez moi... Là j'ai réalisé que D.ieu avait exaucé ma prière et m'avait envoyé un signe sous la forme de deux anges... Merci mon D.ieu de m'avoir envoyé ces deux anges ! ».

Elle s'était calmée, nous lui avons adressé toutes sortes de bénédictions (c'est bien là le rôle des « anges » n'est-ce pas ?) et nous sommes rentrés très tard ce soir-là. Nous étions tout aussi émus qu'elle – comme jamais auparavant, bien davantage que si nous avions passé une soirée normale – sans Murphy.

Après tout, ce n'était pas le principe de Murphy qui se vérifiait ce soir-là, c'était les mystérieuses voies de D.ieu qui étaient à l'œuvre... Comme toujours !

Après tout, ce n'était pas le principe de Murphy qui se vérifiait ce soir-là, c'était les mystérieuses voies de D.ieu qui étaient à l'œuvre... Comme toujours !

Après tout, ce n'était pas le principe de Murphy qui se vérifiait ce soir-là, c'était les mystérieuses voies de D.ieu qui étaient à l'œuvre... Comme toujours !

Après tout, ce n'était pas le principe de Murphy qui se vérifiait ce soir-là, c'était les mystérieuses voies de D.ieu qui étaient à l'œuvre... Comme toujours !

Rav Lévi Avtzon

Johannesburg - Chabad.org

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES

DE MACHIA'H

LA TECHOUVA PAR CHOIX

Maïmonide enseigne : « La Torah a promis que finalement le peuple juif fera Techouva à la fin de son exil et il sera immédiatement libéré. » (Michné Torah, Hile'hot Techouva 7:5).

A la lecture de cet enseignement, il apparaît que le peuple juif fera Techouva de sa propre initiative, sans que D.ieu l'y ait contraint. Ainsi ce sera vraiment sa Techouva qui amènera la Délivrance. Pourquoi Maïmonide choisit-il cette approche ?

Dans les deux chapitres qui précèdent dans le Michné Torah, Maïmonide a abondamment souligné l'idée du libre arbitre. Puis il commence celui où se trouve la citation ci-dessus par les mots : « Puisque tout homme en a reçu la permission... il doit entreprendre de faire Techouva... » Il veut dire ainsi que l'homme doit s'efforcer à une Techouva sincère, qui procède de sa libre volonté. Après avoir posé ce principe, Maïmonide poursuit : « finalement le peuple juif fera Techouva » : son retour à D.ieu sera décidément le résultat d'un libre choix.

(D'après Likoutei Si'hot, vol. XXVII, p. 215) H.N.




Pharmacie

Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal
Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : **004 122 731 90 85**
Fax : **004 122 732 47 15**

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QU'EST-CE QUE LE 'HAMETS ?

Durant Pessa'h, on n'a le droit ni de posséder ni de consommer du 'Hamets. Il faudra donc se débarrasser de tout aliment à base de céréale fermentée comme par exemple : le pain, les céréales, les pâtes, les gâteaux, certains alcools, médicaments et produits d'hygiène. C'est pourquoi on a coutume de bien nettoyer la maison, le magasin, le bureau, la voiture etc... avant Pessa'h, afin d'éliminer toutes les miettes.

Pour éviter de posséder, même involontairement du 'Hamets à Pessa'h, on remplira une **procuration de vente**, que l'on remettra à un rabbin compétent. Celui-ci se chargera alors de vendre tout le 'Hamets à un non-Juif. Cette procuration de vente peut être apportée au rabbin ou lui être envoyée par courrier, fax ou Internet et devra lui parvenir au plus tard l'avant-veille de Pessa'h, cette année **dimanche 21 avril 2024**.

Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé tout son ménage pour dresser la liste de ce qu'on envisage de vendre.

Durant tout Pessa'h, on mettra de côté dans des placards fermés à clé tout le 'Hamets et la vaisselle 'Hamets que l'on n'utilisera pas durant Pessa'h mais qu'on pourra « récupérer » une heure après la fête qui se termine le mardi 30 avril 2024 à 22h 00 (horaire valable en Ile-de-France).

F.L.



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
 - Paris 19^e : 82 rue Petit
 - 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
 - 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
 - 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du MI de Lattre de Tassigny
- Beaucoup de choix • Prix défiant toute concurrence
• Accueil chaleureux • Livraison gratuite

Une équipe
chaleureuse
et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

BOUTARGUE

MAZOUZ FRÈRES

La Boutargue... Par excellence

Retrouvez notre large gamme
de MICHLOA'H MANOT en boutique



Réservez dès à présent au

☎ 01 40 03 65 65

145, rue Manin - 75019 Paris



Boutargue de Thon, Boutargue à la Truffe, Ventrèche de thon, Anchois prestige
Coffrets cadeaux Chabbat, Coffrets cadeaux Entreprises...

Le Beth Loubavitch
vous convie à la grande soirée du

Siyoum Harambam

CONCLUSION DU 43^{ème} CYCLE
DE L'ÉTUDE DU MICHNÉ TORAH

L'œuvre maîtresse du Rambam - Maïmonide
INSTAURÉE À LA DEMANDE DU RABBI DE LOUBAVITCH

En présence
de nombreux
Rabbanim &
personnalités

40 ANS
de l'étude
du Rambam

DIMANCHE
31
MARS
2024
21 ADAR II

À 20H00
AU CIRQUE
D'HIVER
110 rue Amelot
75011 Paris

M 8 5
Filles du Calvaire
Oberkampff

כי ענינה הארץ דיעה אתה כניס לים עכסין

BETH LOUBAVITCH - PARIS ÎLE-DE-FRANCE
8 Rue Lamartine, 75009 Paris • 01 45 26 87 60 • www.loubavitch.fr

ROSETTA
TRATTORIA ITALIENNE

* ROSETTA 9 : 01.47.70.00.76
3 RUE GEOFFROY-MARIE
75009

* ROSETTA 17 : 01.45.74.54.74
73 RUE DE PRONY 75017

OUVERTURE PROCHAINE

* ROSETTA BASSARJ *
98 RUE DE MONTMARTRE
75002

@ : @GRUPPOROSETTA
* SOUS LE CONTRÔLE DU BETH DIN DE PARIS *

SNS SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

Caméra & Vidéo-Surveillance
Alarme & Télésurveillance
Contrôle d'accès & Interphonie
Serrurerie & Portes blindées
Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons
des commerciaux

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO DE LA COMMUNAUTÉ

Prise de RDV :
Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71

€ 8 - sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99
☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr



ATELIER
REPARATION

☎ 07.62.00.60.99

ACHAT VENTE

☎ 07.67.17.39.84



Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

POURIM 5784 MEGUILA NON-STOP



Tableau récapitulatif des horaires de lectures de la Méguila en Île-de-France organisées par le Beth Loubavitch

		SAMEDI 23 MARS	DIMANCHE 24 MARS			SAMEDI 23 MARS	DIMANCHE 24 MARS			SAMEDI 23 MARS	DIMANCHE 24 MARS			
1	75 - Paris	Hotel Normandy 7 place Vendôme (M ^e Tuilleries)	20h - 20h30 21h - 21h30 22h - 22h30	de 9h à 18h TLH	15	75 - Paris	Beth Loubavitch 62 rue Sébastien Mercier (M ^e Javel)	20h15 - 21h30	9h15 - 12h - 14h - 18h	78	Maurepas	Synagogue 2 ter rue de la Beauche	20h15	10h30 - 17h30
		Beth Loubavitch 14 rue de Beauche	20h15 - 21h 22h	de 8h à 18h TLH			Beth Loubavitch 2 rue d'Arsonval (M ^e Pasteur ou Montparnasse)	20h - 21h30 - 22h30	9h - 10h - 12h 14h - 16h 18h45			Chez Famille L. Sapira 22 bis avenue du Beam - Bat C3	21h30 -	13h
3		Place Theodor Herzl		de 12 à 18h TLH	16	Nord	Hôtel Renaissance 55-57 avenue Raymond Poicaré	20h15 - 21h 22h - 23h	de 8h à 18h TLH et à 18h40	Montigny- le-BX	Beth Loubavitch 96 bis rue du Fortin	20h15 - 21h45	8h30 - 13h - 17h	
		Synagogue 17 rue des Rosiers (M ^e S. Paul)	20h15 - 21h15	de 10h à 18h TLH			Torat 'Haim 4 rue Girodet (M ^e Michel-Ange Auteuil)	20h - 20h45	9h - 10h - 11h 12h - 13h			Salle Paul Gauguin - av. du Parc		
4		Synagogue 14 place des Vosges	20h45 - 22h30		17		Beth Loubavitch 1 avenue Stéphane Mallarmé (M ^e Porte de Champernet)	20h00 - 21h	8h45 - 10h - 12h 14h - 16h - 18h	Poissy	Synagogue 12 rue Laurence Caroline	20h15	8h30 - 18h	
		Beth Loubavitch - Etudiants 1 rue de l'Abbé de l'Épée (RER Luxembourg)	20h - 21h - 22h	de 9h à 18h30 TLDH			Beth Loubavitch 21 rue Léon Jost	20h - 21h - 22h	de 9h à 18h TLH			S. Germain en Laye	Beth Loubavitch 12 ter avenue Carnot	20h15 - 21h30
5		Synagogue 9 rue Vauquelin (M ^e Censier - Daubenton)	20h30 - 22h30	8h30 - 10h30 12h30 - 18h30	18		Beth Loubavitch 8 rue du Marché Ordener (M ^e Guy Mûquet)	20h - 21h - 22h	9h30 - 11h - 13h 15h - 17h	Versailles	Synagogue 10 rue Albert Joly	20h15	8h15 - 10h - 12h15	
		Beth Loubavitch 63 rue N.D. des Champs	22h	9h - 12h - 18h15			Synagogue Ki Tov 9 rue Jacques Ibert (M ^e Louise Michel)	20h15 - 22h	9h30 - 11h - 13h 15h - 17h			Athis Mons	Synagogue 28 avenue Jean Pierre Bénard	20h30
6		Beth Loubavitch 19/21 passage Jean Nicot (M ^e La Tour - Maubourg)	de 20h à 23h TLH	de 9h à 18h TLH	19		Beth Loubavitch 8 rue du Marché Ordener (M ^e Guy Mûquet)	20h - 21h - 22h	9h30 - 11h - 12h 13h - 15h - 17h 18h - 18h30	Brétigny	Infos: 06 50 24 24 63		15h30	
		Beth Loubavitch 19/21 passage Jean Nicot (M ^e La Tour - Maubourg)	de 20h à 23h TLH	de 9h à 18h TLH			Synagogue 13 rue S. Isaure (M ^e Jules Joffrin)	20h	9h - 18h			Etampes	Centre Communautaire 18 rue Evézard Etampes	
7	Est	Rens. 06 96 62 97 27			20		Beth Loubavitch 59 avenue de Flandre (M ^e Riquet)	20h15 - 21h15 22h - 23h	8h35 - 9h35 10h15 - 11h - 12h 13h - 14h - 15h 16h 17h - 18h 18h30	Evry	Infos: 06 50 24 24 63		15h30	
		Beth Loubavitch 122 ave. des Champs Élysées - Entrez par le 9 rue Lord Byron (M ^e George V)	de 20h à 00h00 TLH	de 10h à 18h TLH			Beth Loubavitch 21 rue Léon Jost	20h - 21h - 22h	de 9h à 18h TLH			Longjumeau	Synagogue 7 rue Jules Ferry	20h15 - 21h
8		Chez Famille S. Kulski - 40 rue de la Bienfaisance - 06 64 79 93 78		13h	21		Beth Loubavitch 53 rue Compans (M ^e Place des Fêtes)	20h00 - 21h45 - 22h30	de 10h à 18h TLH	Massy	Beth Loubavitch 56 qtr rue de Longjumeau	20h15	10h	
		Chez Famille M. Kulski - 27 rue S. Pétersbourg - 06 87 80 65 39	22h	13h			Beth Loubavitch 74 av. Simon Bolivar (M ^e Colonel Fabien)	20h15 - 21h15	10h30 à 18h30 TLH			Palaiseau	Beth Loubavitch 3 rue Pasteur	20h30 - 22h
9		Beth Loubavitch 8 rue Lamartine (M ^e Cadet)	20h - 21h	de 9h à 18h TLH	22		Beth Loubavitch 61 quai de la Seine	20h - 21h	9h	Ris Orangis	Beth Loubavitch 24 rue de Bergeronnettes	20h15 - 22h	10h - 17h30 18h30	
		Synagogue 18 rue S. Lazare	20h	8h30			Beth Loubavitch 142 Rue Haxo	20h - 21h - 22h	de 9h à 18h TLH			Savigny sur Orge	Beth Loubavitch 87 boulevard Aristide Briand	20h30
10		Synagogue 44 rue de la Victoire	20h	8h30 - 11h	23		Beth Loubavitch 82 r. des Couronnes (M ^e Couronnes)	20h15 - 21h15	9h - 13h - 18h30	Verrière le Buisson	Beth Loubavitch 73 rue d'Estienne d'Orves	20h	18h	
		Beth Loubavitch 8 rue Legouvé (M ^e Jacques Bonsergent)	20h30 - 22h	9h - 11h30 - 13h 15h - 17h - 18h30			Hei'hal Mena'hem 110 boulevard de Ménilmontant (M ^e Ménilmontant)	20h30	9h30 - 11h			92	Antony	Synagogue 1 rue Sderot
11		N'R Hatorah - 3 rue Henri Turot (M ^e Colonel Fabien)	20h30	11h - 18h	24		Beth Loubavitch 74 rue des Grands Champs	19h15 - 21h30	10h - 13h 16h30	Asnières sur Seine	Beth Loubavitch 3 rue Ernest Billet	22h	9h15 - 12h - 14h	
		Synagogue 71 rue de Dunkerque	20h30 - 21h30	8h30 - 13h30 - 18h30			Beth Loubavitch 17 avenue Paul Langvin	20h15 - 21h15	12h30 - 18h			Boulogne Billancourt	Beth Loubavitch 1 rue des Longs Prés	20h10 - 21h10
12		Beth Loubavitch 110 rue de Montreuil	20h20 - 22h 23h30	9h - 11h - 13h 14h - 15h	25		Beth Loubavitch 93 rue des Orteaux (M ^e Pie De Montreuil)	20h15 - 21h30 22h30	9h - 11h - 12h30 15h - 16h - 17h - 18h	Châtillon	Synagogue - 10 rue de Malakoff	20h	8h40 - 12h30	
		Beth Loubavitch 37 rue Popincourt	20h - 20h45 21h30	de 10h à 18h TLH			Beth Loubavitch 15 avenue Jean Baptiste Clément	20h45	13h - 15h			Chaville	Beth Loubavitch rue Roger Salengro	20h
13		Beth Loubavitch 33 rue S. Ambroise	de 20h30 à 22h30 TLH	de 9h à 18h TLH	26		Beth Loubavitch 74 rue des Grands Champs	19h15 - 21h30	10h - 13h 16h30	Clamart	Beth Loubavitch 15 avenue Jean Baptiste Clément	20h45	13h - 15h	
		Synagogue 232 boulevard Voltaire	20h - 21h30	8h45 de 10h à 18h et à 18h30			Beth Loubavitch 82 r. des Couronnes (M ^e Couronnes)	20h15 - 21h15	9h - 13h - 18h30			Clichy	Synagogue 26 rue Mozart	20h - 20h30 21h - 22h
14		Impact Voyage 231 boulevard Voltaire	de 20h à 23h TLH	de 10h à 18h TLH	27		Beth Loubavitch 74 rue des Grands Champs	19h15 - 21h30	10h - 13h 16h30	Courbevoie	Beth Loubavitch 17 rue Victor Hugo	20h15 - 21h 22h - 23h	8h30 - 10h - 11h 12h - 13h - 14h 17h - 18h30	
		Synagogue 40 rue du Moulin Joly	20h	8h45 - 9h45 16h45			Hei'hal Mena'hem 110 boulevard de Ménilmontant (M ^e Ménilmontant)	20h30	9h30 - 11h			Fontenay aux Roses	Synagogue 17 avenue Paul Langvin	
15		Beth Loubavitch 19/21 rue de la Gare de Reuilly (M ^e Daumesnil)	20h - 21h - 22h - 23h	9h30 - 11h - 12h 13h - 14h - 16h 18h	28		Beth Loubavitch 74 rue des Grands Champs	19h15 - 21h30	10h - 13h 16h30	Garches	Beth Loubavitch 181 rue de la Porte Jaune	20h15 - 21h15	12h30 - 18h	
		Beth Loubavitch - Le Centre 16 avenue Michel Bizot	20h - 21h30 22h30	10h - 12h - 15h 17h - 18h30			Beth Loubavitch 55 avenue des Lilas	20h15 - 21h	9h - 13h - 17h			La Garenne- Colombes	Gan Lehaim - 56 rue de l'Aigle	20h00 - 22h30
16		Chez Famille I. Nisenbaum 3 passage Maire Rogissart	23h30		29		Beth Loubavitch 74 rue des Grands Champs	19h15 - 21h30	10h - 13h 16h30	La Défense 8	Beth Loubavitch 59 Jardin Boieldieu	20h15 - 21h30	13h30	
		Lyora & Co - 8 Rue de Lyon		12h			Beth Loubavitch 11 rue Paul Barennes	20h	9h - 13h - 17h			Le Plessis Robinson	Beth Loubavitch 7 avenue Aristid Briand	20h15 - 21h30
17		Rest. Toutim - 52 rue de Bercy	20h - 21h30 22h30 - 23h30	9h - 10h - 12h - 14h - 16h - 18h	30	Lamorlay	Beth Loubavitch 54 avenue de la Libération	20h30	8h	Levallois Perret	Beth Loubavitch 129 rue Édouard Vaillant	20h - 20h30 21h15	8h - 9h15 - 10h 11h - 12h 12h30 - 13h 13h30 - 14h 15h - 16h - 17h 18h - 18h30	
		Synagogue 30 boulevard Camot	20h15 - 21h	10h - 11h - 12h			Orry la Ville	Salle Culturelle Edmond Rostand				17h30		
18		Beth Loubavitch 7 rue Fernand Widal (M ^e Porte d'Italie)	20h15 - 21h15 - 22h15 - 23h15	de 9h à 18h TLH et à 18h30	31	Meaux	Synagogue 11 rue Paul Barennes	20h	9h - 13h - 17h	La Garenne- Colombes	Beth Loubavitch 59 Jardin Boieldieu	20h15 - 21h30	13h30	
		Beth Loubavitch - Bercy 18 bd. Vincent Aurioi (M ^e Quai de La Gare)	20h15 - 21h30 - 23h00	9h30 - 11h - 13h - 14h30 - 16h - 17h30 - 18h30			Pontault Combault	Beth Loubavitch 55 avenue des Lilas	20h15 - 21h			9h - 13h - 17h		
19		Boat Habad 1 quai François Mauriac	20h30 - 22h	11h - 12h30 - 14h 15h30 - 17h - 18h	32	Chatou	Rens: 06 27 12 63 91	21h30	12h - 14h - 18h	Le Plessis Robinson	Beth Loubavitch 7 avenue Aristid Briand	20h15 - 21h30	9h - 11h - 13h	
		Beth Loubavitch 23 rue Bénard	21h	10h - 12h30 - 13h30 14h - 16h - 18h			Houilles	Beth Loubavitch 2 rue professeur Calmette				16h		
20		Chez Famille M. Sudry 6 av. Paul Appell (M ^e Porte d'Orléans)		18h15	33	La Celle S. Cloud	Synagogue 1 avenue de l'Étang	20h15 - 21h15	9h - 11h - 14h	Levallois Perret	Beth Loubavitch 129 rue Édouard Vaillant	20h - 20h30 21h15	8h - 9h15 - 10h 11h - 12h 12h30 - 13h 13h30 - 14h 15h - 16h - 17h 18h - 18h30	
							Maisons Laffitte	Synagogue 1 rue du Gros Murger	20h30 - 22h			8h30 - 12h30 15h30 - 18h30		

TLH = toutes les heures TLDH = toutes les demi-heures

		SAMEDI 23 MARS	DIMANCHE 24 MARS			SAMEDI 23 MARS	DIMANCHE 24 MARS			SAMEDI 23 MARS	DIMANCHE 24 MARS					
92	Montrouge	Beth Loubavitch 132 avenue Henri Ginoux	de 20h à 23h TLH	9h15 - 17h30	93	Livry-Gargan	Synagogue 60 avenue Montgolfier	22h15	15h	94	Fontenay sous Bois	Centre Hillel 1 parvis Francois Miche Saada	20h15 - 21h30	8h30 et de 10h à 18h TLH		
		Beth Loubavitch 4 rue René Barthélémy		de 10h à 17h TLH			Synagogue 25 avenue Galieni	21h15	12h			Ivry sur Seine	Synagogue 57 avenue Danielle Casanova	20h15 - 21h30	8h45 - 12h - 17h	
	Nanterre	Synagogue 13 rue du Castel Marly	20h15	11h			Livry-Gargan	Family Kash 106 bd. Marx Dormoy			14h		Joinville le Pont	Beth Loubavitch 26 avenue Racine	20h05 - 21h45	12h30 - 17h30
		Salle des Congès 118 rue du 8 Mai 1945		17h - 18h15			Montreuil	Synagogue 158 rue Étienne Marcel	20h15 - 21h15		8h - 12h		Le Perreux sur Marne	Le Local 8 boulevard Foch	20h30 - 21h30	10h - 12h15
	Neuilly sur Seine	Synagogue 12 rue Ancelle (M ^e Les Sablons)	20h15 - 21h 22h - 23h	9h à 18h TLH			Noisy le Grand	Beth Loubavitch 166 rue Pierre Brosolette	20h - 21h - 22h		10h - 13h - 17h		Limeil-Brevannes	Synagogue 20 av. de la Sablière	20h15	8h30 - 12h - 17h
	Puteaux	Synagogue 18 rue Roque de Fillol	20h15	9h - 11h			Noisy le Sec	Synagogue 2 rue de la Pierre Feuillère	20h15		8h30 - 11h - 13h		Maison Alfort	Beth Loubavitch 91 rue Carnot	20h15 - 21h - 22h	9h - 10h30 - 12h30
	Sceaux	Beth Loubavitch 28 av. Georges Clémenceau		10h30 - 11h30 12h30			Pantin	Beth Loubavitch 6 rue Lakanal	20h - 21h15		8h30 - 11h30 13h - 17h		Mandres les Roses	Synagogue 5 allée Lady Sylvia	20h15 - 21h30	12h - 17h
	Sèvres	Beth Loubavitch 5-7 Grande Rue		9h - 10h - 12h30 13h30 - 14h30 - 18h			Pierrefitte	Synagogue 49 boulevard Pasteur	20h30		9h - 17h		Nogent sur Marne	Beth Loubavitch 5 av. Victor Hugo	20h30	9h - 11h - 13h 15h - 17h
	Suresnes	Beth Loubavitch 54 rue Gardenat Lapostol	20h15 - 21h30	8h30 - 13h - 18h			Romainville	Beth Loubavitch 18 rue Alexandre Dumas	20h - 20h45		9h30 - 11h - 13h - 17h		Rungis	Salons La Grange - 5 r. S. Geneviève		11h
	Ville-d'Avray	Chez Famille A. Mergui 7 av. de la Fontaine Desvallières	20h30					Beth Loubavitch 25 rue de la Pointe	20h30 - 21h30		9h - 10h30 - 17h		S. Maur des Fossés	Beth 'Habod 36 avenue du Midi	20h45 - 21h15 22h - 23h	9h15 - 10h - 11h 12h - 13h - 17h - 18h
		Salle des Fêtes Place Charles de Gaulle		17h			Rosny sous Bois	Beth Loubavitch 216 rue du General Leclerc	20h15 - 21h30		9h45 - 12h30 14h - 18h		Sucy en Brie	Centre Communautaire 12 rue du Grand Val	20h30 - 21h	
	Vanves	Espace Danton 14/18 rue Jean Jaures		18h			S. Ouen	Synagogue 7 rue Jules Guesde	20h30		9h15 - 12h30 - 18h			Chez Famille M. Sudry 37 avenue du Bel Air	21h - 21h30	
	93	Aubervilliers	Beth Habod Chnéor 17 rue du Clos Bénard	20h30 - 21h 21h30		de 8h30 à 18h30 TLDH	94	Alfortville	Beth Loubavitch 30 quai d'Alfortville		20h15 - 21h30 22h30	9h - 10h30 - 11h30 12h30 - 14h30	95	Villeneuve le Roi	Chez Famille D. Lubecki 21 rue de la Fontaine	21h30
Aulnay-sous-Bois		Synagogue 3, av de Clermont-Tonnerre	20h15	9h				Synagogue 1 rue Blanche	20h15 - 21h15	8h30 - 12h - 13h 17h30		Villeneuve S. Georges		Synagogue 3 rue Berthelot	20h15 - 21h30	8h45 - 18h
		Synagogue 80 rue Maximilien Robespierre		18h		Arcueil		Beth Loubavitch 30 rue Marius Barbieri	22h30	13h30		Villiers sur Marne		Beth Loubavitch 3 rue de la Fraternité	20h15	8h45 - 11h - 13h 15h - 18h
Bagnolet		Chez Famille M. Zeitoun 72 rue Hoche	20h - 22h	9h - 12h - 18h				Salle MCF2 - La Peniche 1 quai de la Révolution		17h - 18h		Cergy - Pontoise		Synagogue S. Ouen L'Aumône 9 rue de Chennevières	20h00 - 21h30	8h45 - 9h30 13h - 18h
		Chez Famille N. Zaoui 3 rue Sesto Fiorentino		11h30 - 13h30		Bonneuil sur Marne		Beth Loubavitch 57 rue Georges Ferrand	20h15 - 21h15	9h30 - 12h - 17h		Domont		Beth Loubavitch 42 avenue Aristide Briand	20h15	10h - 12h - 15h
Épinay sur Seine		Beth Loubavitch 26 rue Victor Hugo	20h15	8h30 11h 16h		Bry sur Marne		Beth Loubavitch 94 rue de la République	20h15 - 21h15	9h - 11h - 12h 13h - 15h		Erment		Beth Loubavitch 44 rue de Stalingrad	20h30 - 22h30	8h30 - 12h30 15h - 18h
Gagny		Beth Loubavitch 19 av. de Toulouse	21h	9h 12h 15h 16h		Champigny sur Marne		Synagogue 25 av. du Général de Gaulle	20h15	9h30		Goussainville		Inter'Hôtel Bagatelle 2 rue Jean Monnet	20h30	16h00
La Courneuve		Synagogue 13 rue S. Juste	20h15 - 22h	9h - 11h - 15h - 17h		Choisy le Roi		Beth Loubavitch 3 ter rue Verdun	20h15 - 21h30	8h45 - 13h - 18h		Montmagny		Beth Loubavitch 4 bis chemin de la Haie Barde	20h30 - 21h45	9h15 - 10h - 12h - 14h - 16h
Le Pré S. Gervais		Synagogue 7 av. du Belvédère	20h - 22h30	7h45 - 11h15 13h		Créteil		Beth Loubavitch 21 rue des Refugniks	20h15 - 21h00 22h - 23h	de 8h30 à 17h30 TLH et à 18h30		S. Brice		Beth Loubavitch 3 rue Brieuse	20h45 - 21h45 22h15	8h - 9h45 et de 11h à 18h TLH
Le Raincy		Le Chalet - 13 avenue de Livry	22h	15h				Beth Loubavitch 3 rue du Général Sarraill	20h15 - 21h30 - 23h	12h30 - 13h30		S. Gratien		Beth Loubavitch 12 place Charles de Gaulle	20h15	9h - 10h - 16h - 17h 18h15
Les Lilas		Synagogue 14 rue de la Croix de L'Épinette	20h - 20h45	8h45 - 11h - 13h 15h - 17h		Fontenay sous Bois		Complexe Beth Menà'Hem 128 boulevard de Verdun	21h - 22h15	9h - 10h30 - 12h30 14h30 - 16h30 18h30				Hyper Cacher 10 boulevard Pasteur		11h30
		Synagogue 35 rue des Bruyères	20h	8h45 13h 18h								Sarcelles		Beth Habod 43 av. du 8 Mai 1945	20h30 - 21h30	9h30 et de 10h à 18h TLH
		Centre Communautaire 27 avenue du Maréchal Juin	20h	10h30								Sarcelles Village		Beth Habod 24 rue Théodore Bullier	20h15 - 21h30	9h15 - 10h30 18h15
Les Pavillons sous Bois	Beth Loubavitch 68 allée Pierre Brosolette	20h15 - 21h30	8h30 - 10h15 13h15 - 18h							Soisy sous Montmorency	Beth Loubavitch 20 rue d'Andilly	20h15 - 21h	9h - 12h30 - 13h 17h			

TLH = toutes les heures TLDH = toutes les demi-heures



ÉCOUTER LA MÉGUILA

samedi soir 23 mars et dimanche 24 mars

Chacun participe à l'événement en effaçant Haman quand on cite son nom dans la lecture, en faisant du bruit avec une crécelle ou, tout simplement en tapant du pied sur le sol.



ENVOYER DES CADEAUX

dimanche 24 mars

Michlo'a' Manot à un(e) ami(e) • Il faut envoyer un cadeau composé d'au moins deux sortes d'aliments prêts à être consommés (par exemple des gâteaux, des fruits, des boissons) à un ami au minimum pendant la journée de Pourim.



DONNER LA CHARITÉ

dimanche 24 mars

Matanot Laévionim à 2 pauvres • Il faut donner la charité à au moins deux pauvres (plus, de préférence), pendant la journée de Pourim. La Mitsva est mieux accomplie lorsqu'on donne directement aux pauvres Vous pouvez cependant faire la Mitsva sur loubavitch.fr



PRENDRE UN REPAS DE FÊTE

dimanche 24 mars

Comme pour toutes les fêtes, nous célébrons Pourim avec un repas spécial. Toute la famille et les amis se réunissent pour se réjouir dans l'esprit du jour.

Nos délégués se tiennent à la disposition des personnes hospitalisées ou ne pouvant se déplacer.

Pour fixer un rendez-vous, veuillez contacter le 01.45.26.87.60